

Charte graphique
et de positionnement
LOGO OFFICIEL - TAXIS GENEVOIS
Janvier 2018 (Etat le 4 avril 2019)



CHARTE GRAPHIQUE DU LOGO
COULEUR

positif



CMJN

■ C=0 M=20 J=100 N=0

■ C=0 M=85 J=88 N=0

■ C=0 M=0 J=0 N=100

Pantones

■ # 109 C

■ # Warm Red C

■ # Process Black C

RVB

■ R=255 V=204 B=0

■ R=230 V=68 B=43

■ R=0 V=0 B=0

négatif



CMJN

■ C=0 M=15 J=95 N=0

■ C=0 M=85 J=88 N=0

■ C=0 M=0 J=0 N=100

Pantones

■ # 109 C

■ # Warm Red C

■ # Process Black C

RVB

■ R=255 V=213 B=0

■ R=230 V=68 B=43

■ R=0 V=0 B=0

PROPORTIONS DU LOGO



Données techniques

La taille du logo pour véhicule standard est de 600 x 183 mm. Pour véhicule style «mini-van» elle est de 650 x 197 mm.

Le logo peut être imprimé sur 2 types de supports (autocollant ou film magnétique), au choix du propriétaire du taxi.

Le répondant de l'entreprise chargé d'une impression sur FILM MAGNÉTIQUE devra fournir au propriétaire du taxi une attestation par laquelle il certifie utiliser un support garanti en stabilité pour une vitesse de 180 km/h à une température de - 20° C à + 50° C. Le propriétaire du véhicule est avisé qu'il doit respecter les consignes en matière d'entretien du support et de la carrosserie.

2.3 POSITIONNEMENT DU LOGO

Le positionnement du logo sur le véhicule doit être conforme aux instructions ci-dessous (annexe, lettre B, RTVTC).

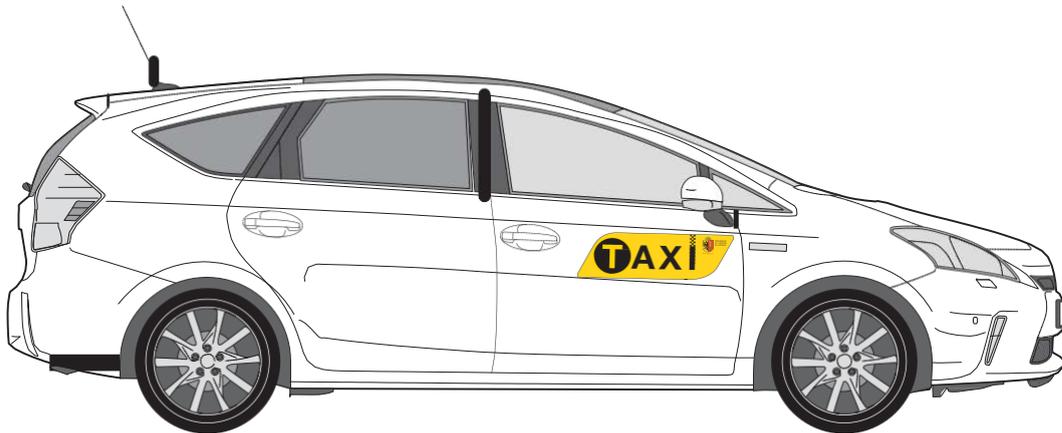
La mise en place du logo exige une carrosserie propre, exempte de poussière.



2.3 POSITIONNEMENT DU LOGO

Le positionnement du logo sur le véhicule doit être conforme aux instructions ci-dessous (annexe, lettre B, RTVTC).

La mise en place du logo exige une carrosserie propre, exempte de poussière.



2.3 POSITIONNEMENT DU LOGO

Le positionnement du logo sur le véhicule doit être conforme aux instructions ci-dessous

La mise en place du logo exige une carrosserie propre, exempte de poussière.

La taille du logo pour les véhicule style «mini-van» est de 650 x 197 mm

